Procès-verbal du comité consultatif de la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO)
Le 28 mai 2015
Commission des relations de travail de l'Ontario

Présences : Bernard Fishbein – président, CRTO
Brian McLean – président suppléant, CRTO
Joe Liberman – employeur, coprésident du comité [téléconférence]
Laurie Kent – syndicat, coprésidente du comité
Craig Morrison – syndicat
Melissa Kronick – syndicat
Inna Koldorf – ABO [téléconférence] Paul
Lalonde – employeur [téléconférence]
Keith Burkhardt – employeur
Stephen Krashinsky – syndicat
Gavin Leeb – syndicat
Bridget Lynett – directrice juridique, Travail [téléconférence]
Leonard Marvy – avocat, CRTO
Catherine Gilbert – directrice et greffière,

CRTO

Absences : Ben Ratelband – employeur

Bernard Fishbein préside la réunion.

A. QUESTIONS PRÉCÉDENTES

Processus d'accréditation de l'industrie de la construction

La Commission fait circuler des ébauches de modifications au processus d'accréditation de l'industrie de la construction et demande une rétroaction. Certains s'inquiètent du passage éventuel du délai de deux jours à un jour accordé au syndicat pour remettre sa demande d'accréditation à l'employeur.
L'obligation incombant à l'employeur de fournir une brève description du travail effectué par chaque employé dans le délai de réponse de deux jours a également suscité des inquiétudes. De l'avis général, l'obligation incombant à l'employeur d'indiquer l'emplacement précis des sites de travail et de dresser la liste des employés par site de travail rendrait la procédure d'accréditation plus efficace pour tous. La Commission tiendra compte de tous les points de vue exprimés.

Rationalisation des questions préliminaires et relatives à la production et à la vente d'entreprise par l'employeur

L'intention de rationaliser les questions préliminaires et relatives à la production demeure généralement acceptée. Certains s'inquiètent des délais stricts et de la courte période (5 jours) dont dispose le syndicat pour fournir une réponse après avoir reçu les documents de l'employeur.
Les membres demandent plus de flexibilité. Les demandes de confidentialité seront traitées au cas par cas plutôt qu'au moyen d'une décision courante. La Commission tiendra compte de cette rétroaction.

B. NOUVELLES QUESTIONS

Aucune

Réunions planifiées en 2015

Jeudi **8 octobre 2015 : 17 h [au cabinet Sherrard Kuzz]**

Réunion ajournée à 18 h 45. Procès-

verbal rédigé par Leonard Marvy.